Santé Canada Health Canada

Votre santé et votre sécurité... notre priorité. *Your health and safety... our priority.*

Limites maximales de résidus proposées PMRL2013-62

Fludioxonil

(also available in English)

Le 23 septembre 2013

Ce document est publié par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Publications
Agence de réglementation de
la lutte antiparasitaire
Santé Canada
2720, promenade Riverside
I.A. 6604-E2
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Internet : pmra.publications@hc-sc.gc.ca
santecanada.gc.ca/arla
Télécopieur : 613-736-3758
Service de renseignements :
1-800-267-6315 ou 613-736-3799
pmra.infoserv@hc-sc.gc.ca

Canada

ISSN : 1925-0851 (imprimée)
1925-086X (en ligne)

Numéro de catalogue : H113-24/2013-62F (publication imprimée)
H113-24/2013-62F-PDF (version PDF)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2013

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable du ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0S5.

En vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada a conclu que l'ajout de nouvelles utilisations concernant les raisins sur l'étiquette du fongicide Switch 62.5 WG, qui contient du fludioxonil et du cyprodinil de qualité technique, est acceptable. Les utilisations approuvées au Canada sont décrites sur l'étiquette du fongicide Switch 62.5 WG (numéro d'homologation 28189). Selon la concentration maximale de résidus observée dans les raisins traités et récoltés en observant le bon délai après la récolte, on a établi que la limite maximale de résidus en vigueur pour les raisins tiendrait compte des résidus de cyprodinil dans cette denrée.

L'évaluation de cette demande concernant le fludioxonil a permis de conclure que la préparation commerciale présente des avantages et une valeur et que les risques liés à cette nouvelle utilisation sont acceptables pour la santé humaine et pour l'environnement.

Avant d'homologuer un pesticide pour utilisation sur des aliments au Canada, l'ARLA doit déterminer la concentration de résidus susceptible de rester dans et sur l'aliment lorsque le produit est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette et établir que les résidus ne seront pas préoccupants pour la santé humaine. Cette concentration est alors fixée aux termes de la loi sous forme de limite maximale de résidus (LMR) dans la denrée agricole brute destinée à l'alimentation de même que dans tout produit transformé qui la contient, à l'exception des cas où des LMR distinctes existent pour la denrée agricole brute et les produits issus de sa transformation.

Le présent document tient lieu de consultation sur la LMR proposée pour le fludioxonil (voir les Prochaines étapes). Les données tirées d'essai en conditions réelles utilisées pour appuyer la LMR proposée sont résumées à l'annexe I.

Afin de se conformer aux obligations du Canada en matière de commerce international, une consultation sur la LMR proposée est aussi menée à l'échelle internationale par l'envoi d'une notification à l'Organisation mondiale du commerce sous la coordination du Conseil canadien des normes.

Voici la LMR proposée, destinée à remplacer la LMR de fludioxonil en vigueur.

Tableau 1 Limite maximale de résidus proposée pour le fludioxonil

Nom commun	Définition du résidu	LMR (ppm)	Denrées
Fludioxonil	(difluoro-2,2-benzodioxol-1,3 yl-4)-4 pyrrolecarbonitrile-3	2,0[a]	Raisins

ppm = partie par million

[a] La LMR recommandée de 2,0 ppm remplacera la LMR de 1,0 ppm en vigueur.

Les LMR fixées au Canada peuvent être obtenues au moyen de la base de données sur les LMR comme il est indiqué à la page Limites maximales de résidus pour pesticides. La base de données permet aux utilisateurs de faire une recherche par pesticide ou par denrée afin d'obtenir les LMR fixées aux termes de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Conjoncture internationale et répercussions commerciales

La LMR proposée pour le fludioxonil au Canada correspond à la tolérance fixée aux États-Unis et à la LMR de la Commission du Codex Alimentarius[1]. Les tolérances des États-Unis sont affichées par pesticide dans l'Electronic Code of Federal Regulations, 40 CFR Part 180. La liste des LMR du Codex se trouve à la page Web Résidus de pesticides dans les aliments (recherche par pesticide ou par denrée).

Prochaines étapes

L'ARLA invite le grand public à présenter des commentaires écrits sur la LMR proposée pour le fludioxonil durant les 75 jours suivant la date de publication du présent document. Veuillez transmettre tout commentaire aux Publications dont les coordonnées sont précisées en page couverture. L'ARLA examinera tous les commentaires reçus avant d'arrêter une décision sur la LMR proposée. Les commentaires reçus seront abordés dans un document distinct contenant un lien vers le présent PMRL. La LMR entrera en vigueur à la date de sa saisie dans la base de données sur les LMR.

[1] La Commission du Codex Alimentarius est un organisme international sous l'égide des Nations Unies qui fixe des normes alimentaires internationales, y compris des LMR.

Annexe I

Résumé des données d'essai en conditions réelles à l'appui de la LMR proposée

Pour appuyer l'utilisation au Canada du fongicide Switch 62.5 WG sur les raisins, le demandeur a présenté des données sur les résidus tirées d'essais en conditions réelles menés au Canada dans le cadre desquels du fludioxonil a été appliqué sur des raisins qui ont été récoltés selon le mode d'emploi de l'étiquette. On a aussi réévalué une étude sur la transformation de raisins traités pour établir le potentiel de concentration des résidus de fludioxonil dans les denrées transformées.

Limite maximale de résidus

La LMR recommandée pour le fludioxonil est fondée sur les données d'essai en conditions réelles que le demandeur a présentées et sur l'orientation fournie par l'Organisation de coopération et de développement économiques pour le calcul des LMR (en anglais seulement). Le tableau A1 donne un bref aperçu des données sur les résidus utilisées pour calculer la LMR proposée pour les raisins.

Tableau A1 Résumé des données d'essai en conditions réelles à l'appui de la limite maximale de résidus

Denrées	Méthode d'application et dose totale (g m.a./ha)	Délai d'attente avant la récolte (jours)	Résidus (ppm)	
			Min.	Max.
Raisins	Pulvérisation foliaire généralisée; 464,6 à 518,6	6 à 8	0,18	1,1

Au terme de l'examen de toutes les données dont on disposait, on recommande une LMR de 2,0 ppm pour tenir compte des résidus de fludioxonil dans ou sur les raisins. La LMR recommandée pour la denrée agricole brute tient compte des résidus de fludioxonil dans ou sur les raisins transformés. À la LMR proposée, les résidus de fludioxonil dans ces denrées ne poseront pas de risques inacceptables pour aucune sous-population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les aînés.